

1998-358

**CES TROCHUT** Bernard - Décembre 1997

Mémoire de Géopolitique

titre: ? *Le Pacifique Sud : la France y a-t-elle encore sa place ?*

Mots Clés : France, Territoires d'Outre-mer

Traditionnellement contestée par ses voisins océaniens dans le Pacifique sud, la France voit également sa légitimité menacée par des problèmes intérieurs dans ses territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna).

Ce mémoire présente la spécificité française dans un espace géopolitique original : le Pacifique sud. Il explique ensuite la fragilité de la position de la France, à travers les problèmes internes des territoires et les menaces extérieures dues aux impérialismes régionaux. Enfin il analyse l'évolution géopolitique récente de cette région, pour conclure à la pérennité de la présence française.

## SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| <b>Introduction</b>   | p 3  |
| <b>1. UNE PLACE ORIGINALE</b>                                 | p 4  |
| <b>1.1. Le Pacifique sud</b>                                  | p 4  |
| L'immensité   |      |
| L'histoire  |      |
| Les aires d'influence   |      |
| <b>1.2. Les territoires d'outre-mer</b>                       | p 5  |
| La Nouvelle-Calédonie   |      |
| La Polynésie française  |      |
| Wallis et Futuna  |      |
| <b>2. UNE PLACE CONTESTEE</b>                                 | p 7  |
| <b>2.1. Les problèmes intérieurs</b>                          | p 7  |
| La Nouvelle-Calédonie   |      |
| La Polynésie française  |      |
| Wallis et Futuna  |      |
| <b>2.2. Les menaces extérieures</b>                           | p 8  |
| Les impérialismes régionaux                                   |      |
| L'aspiration à une communauté du Pacifique                    |      |
| Une France rejetée ?  |      |
| <b>3. UNE PLACE VALORISEE</b>                                 | p 10 |
| <b>3.1. Une métropole qui reste indispensable</b>             | p 10 |
| Nouvelle-Calédonie : un terrain d'entente étroit mais réel    |      |
| Polynésie : la France élément-clef du développement           |      |
| Une politique adaptée   |      |
| <b>3.2. De nouvelles relations internationales régionales</b> | p 11 |
| La difficile posture internationale des Etats insulaires      |      |
| Les difficultés des dominions                                 |      |
| Une image de marque améliorée                                 |      |
| <b>Conclusion</b>   | p 13 |
| <b>NOTES</b>  | p 14 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>  | p 15 |
| <b>TABLE DES ANNEXES</b>                                      | p 16 |

## INTRODUCTION

Dans une région du monde aux antipodes de la métropole, la présence d'une "Franconésie", composée de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de l'archipel de Wallis et Futuna, peut surprendre. S'agit-il d'une survivance archaïque du colonialisme, qui résiste au vent de l'histoire? Quel intérêt peut avoir la France à se maintenir dans des territoires qui lui coûtent cher? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que ces dernières années, des problèmes intérieurs dans ces territoires se sont ajoutés à un environnement anglo-saxon traditionnellement hostile.

De fait, la France est en accusation dans le Pacifique sud depuis 1962. Au moment où la vague de décolonisation atteignait cette région, elle décidait en effet l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie et renforçait ses liens avec les territoires. Elle fut dès lors considérée par ses voisins océaniques comme un élément exogène dans une espace régional en plein devenir. Sa place appartenait au passé.

Aujourd'hui, la fin des essais nucléaires et l'échéance prochaine d'un référendum en Nouvelle-Calédonie nous permettent de nous demander si la France a toujours sa place dans le Pacifique sud.

Au même titre que d'autres nations européennes, notre pays, dont les navigateurs ont participé parmi les premiers à la découverte du Pacifique, a su se tailler dans cette région une place originale et avantageuse.

Cette présence française a subi, en particulier dans les dix dernières années, de violentes attaques tant intérieures qu'extérieures. La fin des années 80 a vu le paroxysme de cette crise avec l'affaire du Rainbow Warrior et la prise d'otages d'Ouvéa.

L'évolution de la situation géopolitique dans la région nous fait cependant penser que la place de la France reste encore assurée dans le Pacifique.

## **1. UNE PLACE ORIGINALE**

Les trois territoires que la France possède dans le Pacifique sud lui donnent une place originale dans cette région située aux antipodes de la métropole. Elle possède ainsi sur place des atouts que les Etats voisins peuvent lui envier, et même lui contester. En effet, la France est une nation du Pacifique sud mais aussi d'ailleurs, alors que ses voisins ne sont que du Pacifique.

### **1.1. Le Pacifique Sud**

Les caractères géopolitiques du Pacifique sud permettent de comprendre ce qui réunit les territoires français à cet espace régional, mais aussi ce qui les en distingue.

#### **L'immensité**

Le Pacifique, c'est d'abord le plus grand océan du monde. Il s'étire dans sa plus grande largeur sur près de la moitié du globe (17 500 km) des Philippines à Panama. Dans cet espace immense les îles ont un fort taux d'isolement océanique et des archipels minuscules peuvent ainsi contrôler des zones économiques immenses. Les îles Cook représentent ainsi plus de 1 million de km<sup>2</sup> alors que la superficie des îles elle-même n'est que de 120 km<sup>2</sup>.

Le monde insulaire du Pacifique (voir carte en annexe 1) est divisé en trois grands groupes : la Micronésie au centre, la Mélanésie dans le sud-ouest, la Polynésie au sud. Parmi ces trois grands groupes, deux, la Polynésie et la Mélanésie sont situés dans le Pacifique sud.

Les archipels mélanésiens (Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie, îles Fidji) couvrent 550000 km<sup>2</sup> et ont une population totale de 3,2 millions d'habitants.

Les archipels polynésiens (Nouvelle Zélande, îles Cook, Niue, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, îles de la société, Wallis et Futuna) sont moins étendus et surtout moins peuplées avec seulement 700.000 habitants.

A l'intérieur de ces groupes, malgré la parenté ethnique, les échanges ont été pratiquement inexistantes. Il en a résulté aussi un émiettement linguistique extrême et une absence d'appartenance à une communauté plus large que l'île ou la tribu.

#### **L'histoire**

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'Australie, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Japon se partageaient le Pacifique. Les missions chrétiennes rivalisaient entre populations d'obédience catholique romaine et populations protestantes converties par la "London Missionary Society".

Le Samoa occidental fut le premier archipel à devenir pleinement indépendant (1958) et à former un Etat. De nombreux autres archipels suivirent en ordre dispersé et obtinrent leur autonomie. Mais à l'exception peut-être de la Papouasie-Nouvelle-

Guinée et de Fidji, la plupart des actuels micro-Etats indépendants restent tributaires d'une aide internationale, d'autant plus indispensable que ces Etats-archipels sont de taille réduite (pour la plupart en dessous de 200 000 habitants), que les budgets nationaux sont dérisoires et les forces armées faibles.

### **Les aires d'influence**

Ainsi, au-delà de l'éclatement politique et de la diversité des statuts, on distingue très bien dans le Pacifique sud la continuité des aires d'influence.

Après le retrait de la Grande-Bretagne, (indépendance de Nauru, Tonga et Fidji dans les années soixante), l'Australie et la Nouvelle -Zélande ont substitué à la tutelle de droit une domination de fait. Les Etats mélanésiens sont dans l'orbite de l'Australie et les Polynésiens dans celle de la Nouvelle Zélande, par une influence dominante ou sous différents statuts d'association ou d'autonomie.

A l'exception des Nouvelles-Hébrides, la France a conservé toutes ses possessions. Elle est donc toujours présente dans la zone du Pacifique Sud par ses trois territoires d'outre-mer. Consultés sur la question de l'indépendance comme les autres composants de l'Union française, tous ces territoires (dans lesquels les indigènes participèrent au scrutin) avaient choisi alors de rester français. Ils ont été dotés du statut de territoire d'outre mer. Celui-ci leur accorde aujourd'hui, à des degrés divers, une autonomie décentralisée qui laisse une grande liberté d'action aux collectivités territoriales.

## **1.2. LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

Les 430 000 francophones des T.O.M. sont donc dispersés sur 6 000 km<sup>2</sup>, à 18 000 km de la métropole, isolés au milieu de 27 millions d'anglophones. Nouméa se situe à 500 km à l'est de l'Australie et Papeete est à 4900 km encore plus à l'est, à 7 700 km de la côte sud américaine.

### **la Nouvelle-Calédonie**

La Nouvelle-Calédonie (carte en annexe 4) est deux fois grande comme la Corse, et reste très peu peuplée avec 196 000 habitants (densité : 8,8 hb au km<sup>2</sup>). Elle est constituée d'une île principale, Grande-Terre, de l'archipel Loyauté à l'Est, de l'île des Pins au sud-est et de nombreux îlots. Elle possède ainsi un domaine maritime qui s'étend sur 885 000 km<sup>2</sup>, près de deux fois la superficie de la France. Son peuplement est très hétérogène : il est composé pour moitié de Mélanésiens, les Kanaks, et pour moitié d'Européens, de Polynésiens et d'Asiatiques. La répartition de la population est très inégale, plus du tiers est concentrée à Nouméa, seul centre administratif et économique.

L'économie reste largement dominée par l'exploitation et la commercialisation du nickel, dont le territoire est le troisième producteur mondial après l'URSS et le Canada. Le sous-sol calédonien possède également du chrome, du cobalt, du fer, du cuivre..., mais peu exploités. L'industrie est celle du ferronickel, pour laquelle la

Nouvelle-Calédonie est le 5° pays manufacturier du monde. L'aide multiforme de la France atteint 50 % du PNB du territoire.

## **La Polynésie française**

La Polynésie française (carte en annexe 5) est constituée de 150 îles et îlots qui se répartissent en 5 archipels, les îles de la Société (dont Tahiti), les îles australes, les Marquises, les Tuamotu et les Gambiers. Son domaine maritime fait 9 fois la superficie de la France.

Elle comprend 219 000 habitants (75 % de polynésiens, les 25 % autres se répartissant en parts sensiblement égales entre Européens, Chinois et Métis).

La pêche, l'exploitation du coprah et la perliculture vers le Japon sont les activités traditionnelles dans les îles polynésiennes. Le tourisme représente 10% du PIB.

A partir de 1963, l'économie de la Polynésie française a également reposé largement sur les retombées économiques et financières du Centre d'Expérimentation du Pacifique. On estime que 70 % du PNB de la Polynésie française résultait de l'aide accordée par la France, dont 40 % à titre civil et 30 % à titre militaire.

## **Wallis et Futuna**

L'archipel de Wallis et Futuna est constitué par deux groupes d'îles, séparés de 240 km (ce qui est très peu pour le Pacifique) et abrite 14 000 habitants. Il est situé à 2 100 km au Nord-est de la Nouvelle Calédonie et 3 000 km de la Polynésie. Il possède un espace maritime de 130 000 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de 25 départements français. La population est de type tahitien.

L'économie de ce territoire, restée traditionnelle, est peu monétarisée. La majeure partie des productions est autoconsommée et les échanges demeurent limités, en raison des difficultés dues au coût de l'acheminement aérien et à la concurrence des pays voisins. Le tourisme y est encore peu développé. L'aide globale de la France approche 50 % du PNB.

## **La place avantageuse des TOM**

Au delà des diversités présentées, deux caractéristiques se dégagent et font de la présence française un élément marquant de la vie de la région :

Le PIB par habitant (Nouvelle-Calédonie 11 000 \$, Polynésie 7 000 \$, Wallis et Futuna 3 000 \$) permet de constater que les activités engendrées par la présence française procurent aux habitants des T.O.M. un niveau de vie supérieur à celui de leurs voisins du Pacifique, hormis l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La dispersion des T.O.M. du Pacifique leur procure une vaste Zone Economique Exclusive<sup>1</sup>, de 7,5 millions de km<sup>2</sup> soit la troisième du monde. C'est un exceptionnel champ de richesses potentielles, en ressources halieutiques et nodules polymétalliques.

## **2. UNE PLACE CONTESTEE**

La fin de la guerre froide, l'abandon du Centre d'Expérimentation du Pacifique limitent aujourd'hui l'intérêt stratégique de la France dans cette partie du monde. Les enjeux de la présence française sont aujourd'hui beaucoup plus politiques et économiques. On peut d'abord craindre qu'un retrait de la France, par exemple après un vote défavorable en Nouvelle-Calédonie en 1998, risque d'encourager des tendances indépendantistes en d'autres TOM-DOM français

Les potentialités de la Zone Economique Exclusive ne peuvent pas non plus être négligées, sans parler des ressources propres à ces territoires comme le nickel en Nouvelle-Calédonie. Enfin, il faut envisager que le développement du pôle Asie-Pacifique dans les échanges internationaux intégrera à terme les Etats insulaires de la zone dans sa sphère de prospérité.

Pourtant, si elle souhaite s'y maintenir, la France a une position fragile dans le Pacifique sud. Elle a du faire face en particulier, depuis une dizaine d'années, à des problèmes internes dans ses territoires et à un regain de tension avec ses voisins insulaires.

### **2.1. Les problèmes intérieurs**

#### **La Nouvelle-Calédonie**

Colonie française depuis 1953, la Nouvelle-Calédonie n'avait pas connu de mouvement insurrectionnel des années 50 aux années 70. La prospérité économique due au cours élevé du Nickel y avait contribué.

Au début des années 80, la crise économique fit apparaître de fortes tensions. Le mouvement indépendantiste catalysa et exprima les frustrations des tribus mélanésiennes marginalisées par la société urbaine et industrielle de Nouméa. Ce mouvement a été soutenu par les Australiens et les Néo-zélandais qui entendent exercer leur influence géopolitique dans le Pacifique sud et n'apprécient guère que la France, lointaine dans cette région, se voit assurer une telle ZEE.

Le référendum d'autodétermination de 1988 donna un oui massif (60% des inscrits et 90% des votants) au maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française, mais fut suivi en mai 88 par la sanglante prise d'otages de Ouvéa.

Après la réélection de François Mitterrand, les accords de Matignon permirent au FLNKS et au RPCR de s'entendre pour mettre en place pour 10 ans un régime transitoire d'autonomie provinciale, largement financé par la métropole, au terme duquel est prévu en 1998 un vote d'autodétermination. Trois provinces ont été créées, Nord, Sud et Iles Loyauté, dotées chacune d'une assemblée. Les investissements de l'Etat visent à rééquilibrer la structure économique entre ces trois provinces. Aujourd'hui cependant, les négociations sont bloquées à cause des difficultés rencontrées dans la réalisation des échanges de bassins miniers entre les provinces nord et sud.

## **La Polynésie française**

En Polynésie, où la population est plus homogène qu'en Nouvelle Calédonie, les difficultés sont surtout liées aux problèmes économiques. A partir de 1963, l'économie de la Polynésie a reposé largement sur les retombées économiques et financières importantes du Centre d'Expérimentation du Pacifique. L'installation du CEP se traduit par une incontestable amélioration du niveau de vie pour de nombreux Polynésiens, mais aussi par une modification des rapports sociaux qui alla dans le sens d'une aggravation des inégalités. Les "affaires", le clientélisme ont aussi atteint la Polynésie, et un mouvement indépendantiste est apparu.

Un autre dossier non résolu est celui de la place de la Polynésie dans l'Union européenne. La Polynésie s'oppose à la loi européenne de libre circulation et d'installation des travailleurs sur le territoire de l'Union, car elle estime que cela risque de compromettre le fragile équilibre de la société polynésienne.

## **Wallis et Futuna**

A Wallis et Futuna le seul vrai problème est celui lié à l'immigration vers la Nouvelle Calédonie. Les habitants n'ont manifesté aucune velléité indépendantiste, même au plus fort de la crise calédonienne. Toutefois la modernisation du statut, longtemps évoquée, n'a pas encore été réalisée.

## **2.2. Les menaces extérieures**

### **Les impérialismes régionaux**

Après le retrait britannique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont pris sous leur influence les pays océaniques anciens membres du Commonwealth. La Nouvelle Calédonie se trouve donc insérée dans la zone d'influence australienne et Wallis et Futuna dans l'aire néo-zélandaise, au bord de laquelle se situe la Polynésie française .

L'Australie en particulier souhaite jouer un rôle de puissance régionale. C'est l'Etat le plus vaste de la région (grand comme 14 fois la France) et il dispose de ressources minérales considérables. Son industrie est celle d'un pays développé, avec un PNB de 15 600 \$ par habitant. Il est le partenaire privilégié du Japon, de par sa position géostratégique exceptionnelle entre l'Océan Indien et le Pacifique.

La percée des conflits du commerce international sur la scène diplomatique a donc amené les gouvernements australiens à prendre des initiatives plus indépendantes de façon à affirmer son rôle de puissance moyenne.

La Nouvelle-Zélande est davantage tournée vers le Pacifique sud que son voisin australien. Une grande immigration en provenance des îles polynésiennes et l'émergence d'un militantisme maori (qui représente entre 10 et 15 % de la population) l'y incitent. Elle s'affirme de plus en plus comme un pays du Pacifique avant tout. Cela ne va pas sans contradiction avec son identité de pays occidental

industrialisé, comme l'a montré la crise de l'ANZUS<sup>2</sup> qu'elle a provoqué avec les Américains.

Dans ces conditions de rivalités politique et économique, on comprend que les campagnes politico-écologistes contre la France et ses essais nucléaires visaient aussi à convaincre les petits Etats insulaires de la bienfaisance du protectorat australien et néo-zélandais.

### **L'aspiration à une communauté du Pacifique**

Le problème de la France est donc bien sa place dans la constitution d'un système régional qui pourrait se faire sans elle. Or les Etats du Pacifique sud prennent peu à peu conscience de leurs traits communs géographiques et culturels et veulent se doter d'un projet régional qui renforce leur identité.

Certes, l'identité du monde océanien fut initiée par les Occidentaux au lendemain de la deuxième guerre mondiale, dans le contexte de la reconstruction des flux commerciaux et de la mise en place de deux blocs d'alliance. Ainsi est née en 1947 la Commission du Pacifique sud.<sup>3</sup> Aujourd'hui la CPS comprend 21 entités insulaires et rassemble les territoires de la région et les puissances qui y exercent une tutelle.

Mais cette identité a évolué vers une conscience autonome. Le Forum du Pacifique sud<sup>4</sup> a donc été créé en 1972 par les Etats riverains du Pacifique sud, à l'exclusion des grandes puissances. La France, après avoir été exclue en septembre 1995 lors de la reprise de ses essais nucléaires, y a été réadmise comme partenaire l'an dernier.

De même, la crise ouverte par la Nouvelle-Zélande en 1984 dans l'ANZUS donna à ce pays l'occasion de se définir comme un Etat océanien, dont les intérêts géostratégiques peuvent diverger de l'Occident.

Les Etats insulaires ont voulu aussi définir une posture stratégique qui leur soit propre. Le traité de Rarotonga<sup>5</sup> adopté en 1985 au Forum du Pacifique sud dans les îles Cook en fut la démonstration. Traité de dénucléarisation de la zone, sa véritable portée était politique, en manifestant une volonté ferme des Etats de la région de prendre leur destinée stratégique en main.

### **Un France rejetée ?**

Ainsi, la France a été considérée comme un élément exogène à la région dès que celle-ci s'est constituée sur le plan politique. L'opposition à la France a même servi les Etats du Pacifique sud. En prenant comme cible les essais nucléaires français, le Forum prenait la défense des intérêts collectifs des Etats de la région et montrait sa volonté de prendre en main la vie politique et économique régionale. Il a été soutenu par l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui ont vu en lui un instrument pour asseoir leur suprématie régionale. En décembre 1986, l'ensemble des pays

membres du Forum du Pacifique sud réussit même à faire inscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste de l'ONU des territoires à décoloniser...

### **3. UNE PLACE VALORISEE**

La situation intérieure des TOM et la position de la France vis-à-vis de ses voisins du Pacifique sud restent donc fragiles. Toutefois, l'évolution géopolitique océanienne peut laisser penser que la place française est mieux vue qu'au plus fort de la crise indépendantiste et de l'hostilité aux essais nucléaires. En contrepartie, la métropole doit cependant prendre conscience des changements survenus dans le Pacifique sud au cours des années 80, et inscrire ses territoires dans la modernité.

#### **3.1. Une métropole qui reste indispensable**

##### **Nouvelle-Calédonie : un terrain d'entente étroit mais réel**

La viabilité autonome d'un territoire est un préalable indispensable à son indépendance. La caractéristique des micro-Etats du Pacifique est leur faiblesse politique et économique, conditionnée par les spécificités géographiques et humaines de la zone. Les T.O.M. français n'échappent pas à cette règle et leur relative prospérité, comparée à leurs voisins, tient beaucoup à la manne financière de la métropole. De plus, une Nouvelle-Calédonie totalement coupée de la métropole et déjà fragilisée par le caractère multiracial de sa population, serait soumise à l'appétit des nations voisines australiennes et néo-zélandaises, et risque d'en être encore plus déstabilisée.

Dans ces conditions, serait-elle capable d'une vraie indépendance ? Sans préjuger des résultats du futur référendum, il semble qu'une cohabitation dans un cadre institutionnel stable apparaisse aujourd'hui comme la meilleure solution pour l'intérêt général. Elle permettrait un accès de tous, mais garanti par la métropole, aux structures productrices et à la formation. Si cette position est partagée aujourd'hui par un certain nombre de dirigeants de partis indépendantistes, il reste toutefois la difficulté de convaincre leur base, qui revendique toujours une indépendance politique qu'on leur a présentée depuis des années comme la seule acceptable.

##### **Polynésie : la France élément-clef du développement**

Le démantèlement du CEP en Polynésie pose la question de la survie économique de ce territoire. La cessation d'activité du Centre a donc conduit l'Etat et le territoire à conclure en 1996 la convention pour le renforcement de l'autonomie de la Polynésie française. Il s'agit de maintenir pendant 10 ans au bénéfice de la Polynésie les flux financiers qui résultaient de l'activité du CEP.

##### **Une politique adaptée**

Certes, le maintien d'une rente alimentée par les fonds publics métropolitains ne peut que satisfaire les dirigeants territoriaux, auxquels les statuts à la limite de l'indépendance donnent les moyens d'utiliser à leurs convenances les fonds perçus. Mais cette vision à court terme n'est pas satisfaisante. La métropole a vocation d'aider les territoires à mettre en oeuvre un développement endogène, fondé sur ses ressources, ancré dans la durée et bénéficiant au plus grand nombre. Le développement qui est mis en oeuvre ne doit pas s'appuyer sur un Etat central qui

n'a plus les moyens de l'Etat providence. Il doit s'appuyer sur les sociétés calédoniennes et polynésiennes et déboucher sur une association avec la métropole plus équilibrée.

### **3.2. De nouvelles relations internationales régionales**

La fin de la guerre froide a conduit à une baisse des enjeux stratégiques dans cette région du monde. Les Américains qui dominent le Pacifique Nord, en particulier grâce à la position stratégique de Hawaii, leur cinquantième Etat, se désengagent du Pacifique Sud et délaissent les Etats insulaires. Le Pacifique sud est aussi totalement absent des débats sur la sécurité collective en Asie-Pacifique : les Etats d'Asie du sud-est s'intéressent plutôt à la Corée du Nord ou à la Chine.

#### **La difficile posture internationale des Etats insulaires**

Le Pacifique sud doit donc compter sur ses propres ressources. Mais malgré la recherche d'une identité commune, les Etats de la région ont du mal à présenter une posture diplomatique unanime. L'opposition à la présence de la France a servi les intérêts des petits Etats en leur permettant d'accéder à la scène internationale, mais elle n'a pas suffi à créer les données d'une véritable indépendance politique régionale. Les contraintes de la géographie, de l'histoire et de la géostratégie demeurent. Le problème démographique prend ainsi des proportions importantes. Il se traduit d'une part par la surpopulation de certaines îles, d'autre part par une forte émigration vers les centres plus développés, Australie, Nouvelle-Zélande, voire les T.O.M. français. Les micro-Etats se savent donc fragiles dans le monde contemporain et leur objectif premier est d'assurer leur survie économique et physique

La perception régionaliste d'ensemble de ces Etats ne doit pas cacher non plus leurs différends, fondés sur des conflits d'ordre politique, économique ou territorial. Il en est ainsi du conflit qui oppose la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux îles Salomon, au sujet de l'île de Bougainville. Certains Etats insulaires sont aussi aux prises avec des crises politiques intérieures.

Enfin, la place des petits Etats insulaires dans l'extraordinaire essor de la région Asie-Pacifique n'est pas assurée : leurs contacts avec les pays de l'ASEAN (Association des pays du sud-est asiatique) sont encore très limités. En dehors de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, seule la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été admise au sein de l'APEC<sup>6</sup>, organisme de coopération économique en Asie-Pacifique. Le représentant du Forum du Pacifique sud n'y bénéficie que d'un statut d'observateur.

#### **Les difficultés des dominions**

Les Etats insulaires pourraient certes se tourner vers les deux dominions, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ambitionnent la place de puissances régionales. Mais ces pays ont-ils vraiment les moyens de leurs ambitions ?

Le continent australien est très peu peuplé, et malgré d'exceptionnelles richesses agricole et minières, le pays a toujours eu une balance des paiements gravement déficitaire. Son autorité morale a aussi décliné dans la région. Il n'a pas réussi à résoudre le conflit en Papouasie de la sécession de l'île de Bougainville.

Enfin, l'Australie connaît à l'heure actuelle une évolution géopolitique. Traditionnellement présente dans la zone mélanésienne du Pacifique, elle se redéploie progressivement, économiquement et politiquement, vers les pays de l'Asie du sud-est, et en particulier le Japon. La part majeure des exportations australiennes est absorbée par ces pays. Ce passage d'une orbite pacifique à une orbite asiatique s'accompagne d'une asiatisation de sa population qui dans une génération sera constituée d'un tiers d'Asiatiques. C'est aussi à l'initiative de l'Australie qu'a été créé l'APEC en 1989. Elle se tourne donc de plus en plus vers son environnement asiatique, plus qu'océanique, pour renforcer sa position internationale.

La Nouvelle-Zélande quant à elle reste très fragile face aux fluctuations des marchés mondiaux des produits agricoles. Son gouvernement a récemment annoncé son intention de réduire l'aide publique aux Etats insulaires du Pacifique sud dont les ressortissants n'avaient pas payé leurs dettes aux services hospitaliers néo-zélandais.

### **Une image de marque améliorée**

Dans ces conditions, les Etats insulaires ont compris que la France constituait un bailleur de fonds à ne pas négliger. La France participe en effet pleinement aux instances régionales. Elle a augmenté sa contribution au Programme de développement des îles du Pacifique. Elle participe à la réunion dite du dialogue, qui a lieu après la rencontre du Forum entre les Etats du Forum et les représentants de sept pays ou institutions (France, Grande-Bretagne, CEE, Canada, Chine, Etats-Unis, Japon). Elle a enfin été réadmise en avril 1997 au Conseil de coopération économique du Pacifique, bras armé du Forum du Pacifique pour le développement. Paris joue également un rôle important pour défendre les intérêts du Pacifique sud auprès du Fonds européen de développement, qui lui consacre environ 400 millions de francs par an.

L'image de marque de la France s'est aussi nettement améliorée depuis les visites de dirigeants insulaires à Paris (Premiers ministres de Vanuatu, de Tuvalu, des îles Cook...). Les relations avec Vanuatu, très difficile dans les années 80, se sont normalisées. Depuis le début des années 90, la France n'est donc plus mise au ban de la vie politique régionale. Elle est au contraire invitée au dialogue avec les Etats de la région.

Les relations avec les deux dominions se sont aussi beaucoup améliorées. L'Australie voit peut-être finalement d'un bon oeil le maintien d'une présence française : cette évolution est la conséquence logique du fardeau que représente pour elles les micro-Etats qui dépendent de ses subsides. Alors qu'elle se réoriente vers l'Asie, elle n'a pas envie de se charger d'un demandeur supplémentaire avec la Nouvelle-Calédonie.

La fin des essais nucléaires ne peut aujourd'hui qu'accentuer cette amélioration de l'intégration française dans le Pacifique sud.

## CONCLUSION

Après trois décennies d'incompréhension, les évolutions géopolitiques récentes favorisent aujourd'hui à nouveau la présence française dans le Pacifique sud.

Les membres de l'APEC ont fixé à 2020 au plus tard la libération complète des échanges dans la zone Asie-Pacifique. L'enjeu est de taille, car la zone couverte par l'APEC représente plus des deux cinquièmes du commerce international et intéresse plus du tiers de la population mondiale. Les TOM ont donc besoin de l'aide de la métropole s'ils veulent demain ne pas être laissés à l'écart du développement économique régional.

Les Etats insulaires, au bout de 20 ans d'indépendance, doivent admettre quant à eux un relatif échec. Ils n'ont pas réussi à établir de véritables relations de coopération ni entre eux ni avec le monde industrialisé. Ces Etats ont donc besoin de partenariat avec les pays industrialisés ayant les ressources et la compétence qui leur font défaut.

On peut donc considérer que les TOM du Pacifique constituent encore des chantiers à long terme pour les gouvernements français. Le processus d'assimilation des Mélanésiens dans l'économie moderne du territoire calédonien prendra encore plusieurs années. La déliquescence de la vie politique locale et le ralentissement du développement économique polynésien renforcent la nécessité d'une action en faveur du développement réel de ce territoire.

Enfin, le Pacifique sud semble offrir à la France la possibilité de mettre en pratique une véritable coopération avec ses voisins. Celle-ci légitimera ainsi sa place dans une région aux antipodes de la métropole.

## NOTES

<sup>1</sup> La ZEE s'étend, selon l'article 57 de la **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer** signée à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982, jusqu'à 200 miles des côtes. L'Etat côtier a des droits souverains sur la ZEE qui le borde aux fins "d'exploration, d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles..."

<sup>2</sup> ANZUS : **Australia-New Zealand-United States**.

Traité tripartite de sécurité signé entre les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande le 1er septembre 1952. Ce pacte s'est trouvé réduit à une dimension bilatérale Australie-Etats-Unis après le refus néo-zélandais d'accepter les escales de navires pouvant emporter des armes nucléaires. En 1993, la Nouvelle-Zélande a réouvert ses portes à l'US Navy, sans que le pacte soit formellement réactivé.

<sup>3</sup> CPS : **Commission du Pacifique Sud**, siège à Nouméa.

- 4 puissances maritimes : Australie, Etats-Unis, France, Nouvelle-Zélande

- 21 pays océaniques dont :

- 9 Etats indépendants : Samoa occidentale, Nauru, Tonga, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu, Kiribati, Iles Salomon, Vanuatu

- 2 territoires autonomes associés à la Nouvelle-Zélande : Iles Cook, Niue

- 10 territoires à statuts divers : : Guam, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Samoa américaines, Tokelau, Palau, Iles Marshall, Mariannes du Nord, Etats fédérés de la Micronésie.

<sup>4</sup> FPS : **Forum du Pacifique Sud**, siège à Suva, Fidji.

Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji, Nauru, Samoa occidentale, Tonga, Cook, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Niue, Kiribati, Salomon, Tuvalu, Vanuatu, Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie.

<sup>5</sup> Adopté le 6 août 1985 au Forum du Pacifique Sud qui s'est tenu à **Rarotonga** dans les îles Cook, ce traité veut dénucléariser le Pacifique sud, de l'Equateur à l'Antarctique, de la Papouasie à l'Amérique latine. Dans cette zone sont proscrits la fabrication, l'acquisition et le stationnement des armes nucléaires. Les expériences nucléaires sont interdites mais pas le passage ou l'escale dits inoffensifs, c'est-à-dire non agressifs de navires armés ou propulsés nucléairement dans les ports de la région. La France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont signé ce traité le 25 mars 1996.

<sup>6</sup> APEC : **Asia Pacific Economic Cooperation**, siège à Singapour.

Brunéi, Chili, Fédération de Malaisie, Indonésie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Etats-Unis, Canada, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Corée du Sud, Chine, Taiwan.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

Cordonnier, Isabelle, La France dans le Pacifique sud, collection Géostratégie, Editions Publisud, Paris 1995.

Coutau-Bégarie, Hervé, Géostratégie du Pacifique, Institut français des relations internationales, Editions Economica, Paris 1987.

Pons, Xavier, Le géant du Pacifique, Institut français des relations internationales, Editions Economica, Paris, 1995

Thual, François, Méthodes de géopolitique, collection Ellipses, Institut français des relations internationales, Paris, 1996.

Les enjeux du Pacifique sud pour la France, Travaux des comités, Association des Auditeurs de l'IHEDN, Paris 1990.

### ATLAS, ENCYCLOPEDIES, DICTIONNAIRES

Boniface, Pascal, Atlas des relations internationales, Editions Dunod, Paris, 1993.

Chaliand, Gérard et Ragueau, Jean-Pierre, Atlas géostratégique, Editions Complexe, Paris 1994.

Lacoste, Yves, Dictionnaire de géopolitique, Editions Flammarion, 1993.

Encyclopédia Universalis, Paris, 1990.

L'état du monde 1998, Editions La Découverte, Paris 1997.

L'état économique du monde 1998, Editions La Découverte, Paris 1997.

### ARTICLES DE PRESSE

Le Monde diplomatique sur CD-ROM

Le Monde sur CD-ROM

### DOCUMENTATION OFFICIELLE

Ministère des Territoires d'outre-mer, site Internet, articles Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna.